# Compte Rendu du Conseil Municipal **Du 26 octobre 2015**

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 26 octobre 2015 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G (représenté par MORALI.J); MERCEREAU.T; NOVEL.A; TEISSERENC.E; BOISSON.I; LOURDAIS J-P; ESPAZE.B, CALAIS.M-C; FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I; GRUCKERT.P; ANDRIEU.F; TOUREILLE.C; PALLIER.G; FERRERES.S; GOUDIN.H (représentée par TOUREILLE Ch)

#### BS 2015 Budget Général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contre), vote le budget supplémentaire 2015 comme suit:

Dépenses comme recettes de fonctionnement : 90.000€ Dépenses comme recettes d'investissement : 80.000€

#### Avenant N°1 RD11

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 avril 2015 l'entreprise Giraud a été choisie pour effectuer les travaux quant à la mise en sécurité et l'aménagement de trottoirs sur une partie de la RD 11 dans l'agglomération de Sumène. Le montant du marché s'élevant à 224.761,08€ HT.

L'avenant présenté a pour objet l'augmentation des surfaces de voirie à réaliser et reprise de l'exutoire des eaux pluviales. Modifications non prévisibles avant le début des travaux.

Ces modifications entrainant une augmentation de la masse des travaux de 9,4% et le délai des travaux augmenté de 3 mois, ceux-ci ne pouvant être réalisés en période estivale.

Soit un avenant de 21.062,23 € HT, portant le nouveau montant du marché à : 245.823,31€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Approuve cet avenant

Autorise le Maire à le signer

### **Demande intervention SATAC et SATE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la commune à Mr le Président du Conseil Général du Gard sollicitant l'intervention des services SATAC et SATE pour l'aide à la mise en place du schéma directeur d'eau potable, ainsi que pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et du projet de rénovation de la station d'épuration.

Dans l'attente d'une réponse de la part du Conseil Général, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche et étudiera les propositions du département s'il y a lieu.

#### **Charte Parc National des Cévennes Modifications**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil d'administration du Parc National des Cévennes.

Celui-ci fait part au Conseil Municipal de la modification de la charte du Parc National des Cévennes par délibération du 3 juillet 2015.

Ces ajustements portant :

Sur la modalité 13 relative aux espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Sur la modalité 25 relative au campement sous une tente, dans un véhicule ou tout abri et au bivouac

Sur la modalité 26 relative aux manifestations publiques et compétitions sportives

Sur la modalité 28 relative à l'accès à la circulation et au stationnement des personnes, des animaux domestiques et des véhicules en dehors des routes nationales

Sur la modalité 32 relative aux essences forestières autorisées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à ces ajustements.

## **SDCI Consultation Elus**

Par courrier en date du 09 octobre 2015, Monsieur le Préfet a adressé à la commune un exemplaire du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gard (SDCI) afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur les projets d'évolution d'intercommunalité qui touche la collectivité.

Un avis est demandé en ce qui concerne l'électricité, sachant que Sumène faisant parti du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) il est proposé par la commission d'intégrer les communes n'étant pas incluses dans ce périmètre, soit:

Nîmes et Uzes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne un avis favorable à l'intégration au SMEG des Communes sus dites.

Demande au Maire de transmettre copie de la délibération à la Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local

## **Tarifs Locations Salles**

Cette délibération annule et remplace à compter du 1er janvier 2016 les tarifs des locations des salles fixés par délibérations antérieures. Les tarifs 2015 restent applicables aux réservations prisent avant le 26 octobre 2015.

DIGUEDAN	Salle Moyenne		Grande Salle		L'ensemble			Caution				
Tarifs 2016	résident	Extérieu r	associati ons De Sumène	résident	Extérieu r	associatio ns De Sumène	résident	Extérieu r	associati ons De Sumène	Ménage	Matériel	Cuisin e
semaine	75 €	135 €	Gratuit	205€	330€	Gratuit	255 €	390€	Gratuit	80€	500€	500€
vendredi	125 €	185 €	40 €	255 €	380 €	100 €	305 €	435 €	130 €	80 €	500€	500 €
samedi ou dimanche ou férié	175€	235 €	90€	305 €	430 €	150 €	410€	565€	205€	80 €	500 €	500 €
WE (s+d)	245 €	330€	125 €	425€	600€	210€	485€	675€	245 €	80 €	500€	500€
Mariage (v+s +d)	-	-	-	-		-	600€	980€	-	80 €	1 00	0 €

PASSIT							
Tarifs 2016	résident	Extérieur	asso	Caution Ménage			
semaine	Gratuit	50€	Gratuit	80 €			
vendredi	45 €	100€	Gratuit	80 €			
samedi ou dimanche ou férié	95 €	150 €	Gratuit	80 €			
WE (s+d)	190 €	300 €	Gratuit	80 €			

Les tarifs pour la salle du Diguedan sont votés à l'unanimité, les tarifs pour la salle du Passit sont votés à la

# **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015**

	Subvention	Frais supp.	Total Subv
AMICALE BOULISTE	125 €	100 €	225 €
ACAM	500€	100€	600€
ASSOCIATION PARENTS ECOLES MATERNELLES	500 €	100 €	600 €
APEE Privée	1526€		1526€
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE	1786,50 €	100	1886,50€
A.S.S.E SECTION THEATRE (FERRERES S. est sortie)	155 €		155 €
A.S.S.E BASKET	1900 €	100 €	2000 €
ANIM HLV	300 €	100 €	400 €
COURIR A SUMENE	400€		400€
CLUB CHIFFRES ET LETTRES	125 €		125 €
ENTENTE BOULISTE	125 €	100 €	225 €
FANFARE SUMENOISE	1650 €		1650€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €	100 €	300 €
SOCIETE DE CHASSE	800 €	79€	879€
ASSO 7A (8 contre—1 abstention)	300€	87,50€	387,50€
COMITE DES FETES	2680€	100€	2780€
FNACA		100€	100€
CLUB DE L'AMITIE	400 €	100 €	500 €
ААРРМА РЕСНЕ	600 €	100€	700 €
BAB EL RAID (1 contre) Subvention exceptionnelle	200€		200€

PREVENTION ROUTIERE	100€		100€
E.S.S	1900€		1900 €
ASSOCIATION « LES ELVIS PLATINES » (FERRERES S. est sortie)	1500 €	100€	1600€
ASSOCIATION « TENNIS CLUB »	300 €	97 €	397 €
ASPHODELE LE PRIEURE (1 abstention)	800 €	100€	900€
ALLONS ENFANTS (Mr ESPAZE Bernard est sorti)	500€		500€
REFRAIN A DISQUE	250€		250€
HABITANTS DE SANISSAC (LEPROVOST R. est sorti)	500€	100 €	600€
LE FIL ET NOUS		100 €	100 €
PENA TORO CASTANO	300€	100 €	400 €
REGARD'AILLEURS (Mr TEISSERENC E est sorti)	400 €	99,45€	499,45 €
RELIANCE		28,83 €	28,83 €
SUMENE BADMINTON	150€	100 €	250 €
TEMPS DE POINTES	400 €		400 €
EC Sumène/Quistinic (TOUREILLE Ch. Est sorti) 1 abstention	400€	100€	500€

LE CRI DU TIGRE (5 contre—1abstention—13 pour)	500 €	500 €

### **Travaux Carcelade demande aide SMD**

Suite aux intempéries de 2014, puis de 2015, des travaux de réhabilitation d'urgence sont à effectuer sur le site de Carcelade, commune de Sumène, une buse a été bouchée provoquant d'importants dégâts.

Le coût des travaux étant estimé à 15000€ HT, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire cette somme sur le budget supplémentaire 2015. Des reliquats de subventions 2014 permettant dans financer pour 57% il est demandé par le conseil municipal une subvention supplémentaire de l'ordre de 23 % au SMD, permettant ainsi d'arriver à 80% d'aide.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire auprès de l'organisme susdit.

## **Stagiaire Architecte**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une possibilité pour la commune d'accueillir une stagiaire architecte actuellement en master 2 « gestion des territoires et développement local ».

Vu le fait que la commune a lancé son Plan Local d'Urbanisme, posant ainsi de nombreuses questions, il semblerait opportun d'étudier cette proposition.

Ce stage serait de 6 mois, du mois de février à fin juillet 2016 sachant également qu'une gratification minimale est due dans ce cas, soit en 2015 15% du plafond de la sécurité sociale ce qui fait 3,60 € de l'heure; pour 7 heures/jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à poursuivre ce dossier